***COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 4 Novembre 2019***

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON - Marc BLETEAU – Marie BAUD - Marylène DAIGUEMORTE – Serge JACQUEMOUD - Maryse MICHALAK – Jannick GRANIER – Esther VACHOUX - Pierre MORETTI –Marjorie BOISIER–DUVERNEY - Sylvia DUSONCHET

Absents excusés : Mr Vincent MOREAU (pouvoir à Mme Remillon) – Mr. Jacky DURET (pouvoir à Mr. Bléteau)

Absente : Mme Sonia TAGLIOLI

1. Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 Septembre 2019, celui-ci est approuvé à l’unanimité.
2. Suite à la procédure de modification simplifiée n°1 qui consistait à corriger une erreur matérielle ; le conseil municipal, à l’unanimité approuve la modification ; en effet l’ancienne ferme, en zone agricole, au lieu-dit « La Grand’Maison » bénéficie ainsi d’un changement de destination afin de favoriser sa réhabilitation.
3. Le conseil accepte le recrutement d’un agent contractuel pour renforcer l’équipe technique lors de la mise en place des barrières à neige et des guirlandes de noël.
4. Le conseil décide la prise en charge des frais de transport des représentants municipaux lors de déplacements individuels ou collectifs lors de rencontres nationales.
5. Le conseil prend note des factures suivantes : Etudes/cartographie des plantes invasives : 2 051€ (M.Tissot) – Fauchage accotements routiers : 10 230€ttc (E. Vachoux) – Remplacement de 2 radiateurs salle de classe : 1 603.27 €ttc + Remplacement thermostat au chalet : 547.07 €ttc (Brutelec) – Arbu Info : 3 641 €ttc (Offset service).

Le conseil valide les devis suivants : acquisition d’un container d’occasion pour stockage y compris forfait transport avec déchargement : 3 060 €ttc (Capsa Container).

Acquisition d’un défibrillateur à installer dans la salle des fêtes : 1 695.06 €ttc (Distri Club Médical 74) - contrat de maintenance pour défibrillateur situé contre le bâtiment de l’école : 288 €ttc (Défibril) – Réfection du Chemin de l’Evy : 6 744 €ttc (Maulet TP) – Acquisition d’un banc vestiaire double face pour cantine/péri scolaire : 693.60 €ttc (Manutan collectivités) – Acquisition d’un radar pédagogique fixe (prévention des excès de vitesse) : 1 865.27 €ttc (Ets. Vachoux) + prévision acquisition d’un radar mobile.

1. Madame Le Maire informe le conseil que par manque de personnel et de matériel la Communauté de communes Arve et Salève n’a pas pu réaliser les travaux d’entretien de la voirie comme prévu en 2019. Ceux-ci seront réétudiés et seront intégrés au planning de 2020 par la CCAS.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance Maire

Jannick GRANIER Régine REMILLON